



BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à Jacqueline MARTIN :
jacqueline.martin@crijnormandie.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Le Centre Régional Information Jeunesse Normandie (CRIJ Normandie) est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur.

VOTRE STRUCTURE

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse :

Code postal / Ville :

TEL. :

Email :

VOTRE VERSEMENT

Versement à effectuer directement au Centre Régional Information Jeunesse Normandie avant le 31 mai 2021.

Montant du versement en euros :

Référent au sein de votre structure :

TEL.

Email :

DATE

SIGNATURE